



TEMPETE - ORAGE DE GRELE ET DE PLUIE DU 20 au 21 JUIN 2022

1°) LE CONTEXTE

Dans la nuit du 20 au 21 juin, des orages violents ont touché le Ribéracois et une zone allant de SAINT - AULAYE à THIVIERS avec d'importants dégâts sur les habitations et les cultures. La grêle, la pluie et le vent ont été calamiteux. Ce nouvel aléa est malheureusement la manifestation la plus visible du changement climatique que nous connaissons depuis quelques années comme pour le gel printanier, la canicule, les sécheresses récurrentes et ces orages violents (voir photos en pièce jointe).

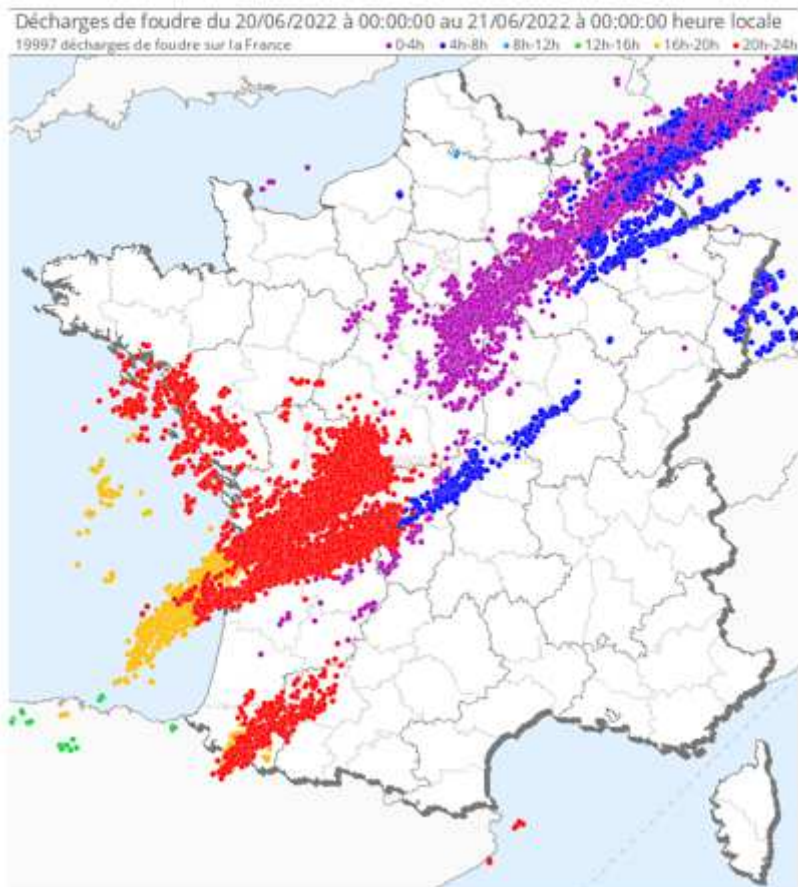
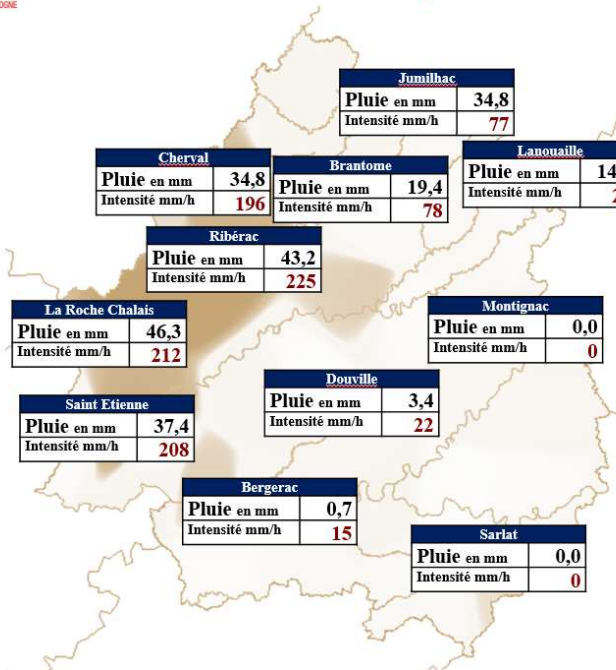
Sur cet axe, le réseau climatologique de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne a constaté de forts cumuls de pluie et de grêle de 30 à 50 mm en seulement 10 min. Cela a provoqué un ruissellement et une érosion conséquente dus aux sols anormalement secs pour la période faisant suite à une canicule extrême pour la saison. Les intensités inhabituelles de pluie relevées ont dépassé les 200 mm/h accentuant les ravages sur les cultures et les sols agricoles en provoquant localement des coulées de boues et des montées d'eau.

Deux facteurs ont été très aggravants, premièrement des grêlons d'une taille exceptionnelle de plus de 3 à 5 cm de diamètre mais aussi de fortes rafales de vent ayant dépassé les 100 km/h localement sous l'orage.

Cet orage dévastateur pour la zone touchée démontre malheureusement que le changement climatique crée d'ores et déjà des cellules orageuses plus violentes et des conditions extrêmes pour notre territoire et notre agriculture auxquelles nous allons devoir faire face plus régulièrement. La question de l'adaptation / atténuation et de la gestion des aléas devient un enjeu majeur pour notre agriculture en Dordogne.

Immédiatement, la solidarité s'est mise en place pour parer au plus pressé (notamment avec les JA mais aussi le voisinage, la famille etc ...).

Des rafales de vents ont été mesurés à plus de 100km/h sous orage avec des pointes supérieures pendant les chutes de grêles



2°) LES DEGATS DECLARES PAR LA CELLULE DE CRISE

Une cellule de crise a été mise en place par la Chambre d'Agriculture de la Dordogne au lendemain de cet évènement climatique brutal et inédit (bureau situé à RIBERAC au 0553924750, 3 personnes pour accueillir les appels). L'objectif est le recensement des dégâts sur les exploitations agricoles (bâtiments d'élevage, bâtiments de stockage, cultures...) mais aussi l'évaluation des besoins (foin, paille, bâches, main – d'œuvre...) pour organiser et coordonner l'intervention de la solidarité agricole via des agriculteurs des syndicats JA et FDSEA. Enfin, la qualité d'écoute est aussi une façon de faire gagner en confiance à l'avenir pour mieux affronter cette catastrophe

Les principaux résultats au 23/06/2022 à 18 heures (les appels se poursuivent encore, il s'agit donc de résultats provisoires) :

200 appels répartis sur une cinquantaine de communes.

Seulement 20% des exploitations sont couvertes par une assurance « grêle » aux cultures

10500 ha touchés dont 3500 ha de céréales à paille, 2500 ha d'oléoprotéagineux, 2500 ha de maïs, 1000 ha de prairies et 200 ha d'arboriculture, 65 ha de légumes et maraîchage mais aussi des plants, des plantes aromatiques etc ...

Les taux de pertes sont très élevés : à ce jour, on nous signale **9000 ha à plus de 50% de perte dont 6000 ha sont de 80% à 100% de pertes** anéantissant tout espoir de récolte. Au-delà de 50% on estime que la récolte est nulle (voir dossier technique joint)

De manière générale on peut évaluer **les pertes totales à hauteur de plus de 20 millions d'euros** pour la partie « production agricole »

Au-delà des pertes sur les cultures, nombreux sont ceux qui annoncent des gros dégâts sur les bâtiments, les ruches, le matériel agricole, le matériel de stockage, les serres, les maisons d'habitations, les véhicules ...

Enfin, **la forêt** a aussi été lourdement touchées avec des impacts qui conduiront soit à la mortalité immédiate des arbres lorsque le vent les a arrachés, soit à provoquer des dégâts sanitaires et parasitaires suite aux impacts des grêlons poussés par le vent

Liste des communes signalées :

SAINT PRIVAT DES PRES - LA ROCHE CHALAIS - LA JEMAYE - LE PIZOU – PARCOUL - SAINT VINCENT JALMOUTHIER - SAINT AULAYE - EYGURANDE ET GARDEDEUIL - SAINT BARTHELEMY BELLEGARDE – ECHOURGNAC – VANXAINS – BOURDEILLES – VILLETUREIX – CELLES – LILLE – RIBERAC – MONTAGRIER - SAINT MEARD DE DRONNE - LA TOUR BLANCHE - SAINT VICTOR - BERTRIC BUREE – CHERVAL - SAINT MARTIN DE RIBERAC – DOUCHAPT - PAUSSAC SAINT VIVIEN – LUSIGNAC - SIORAC DE RIBERAC - SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC - TOCANE SAINT APRE – ALLEMANS - GRAND BRASSAC - BOURG DES MAISONS - SAINT PARDOUX DE DRONNE - LEGUILLAC DE CERCLES - COMBERANCHE EPELUCHE – BIRAS - SAINT AQUILIN – THIVIERS - LA CHAPELLE FAUCHER – NEGRONDES – BRANTOME – LEMPZOURS – SORGES – MENSIGNAC – CREYSSAC – BUSSAC - SAINT PIERRE DE COLE – VAUNAC - BOURDEILLES-

3°) LES PROBLEMATIQUES A ETUDIER

A COURT TERME :

- **Besoin urgent de bâches** pour couvrir les bâtiments d'élevage et les bâtiments de stockage des fourrages.
- **La paille va manquer sur le secteur.** Il serait judicieux de prendre un arrêté préfectoral **interdisant le broyage des pailles** et encourager la solidarité pour venir en soutien des éleveurs sinistrés.
- **Les éleveurs vont manquer de nourriture pour les animaux et les céréaliers souhaitent remettre en culture.** Il est impératif de trouver des solutions très rapidement : trouver des semences pour les agriculteurs ayant techniquement la possibilité de semer, organiser la solidarité pour trouver de l'alimentation (maïs ensilage, foin...).

A MOYEN TERME :

- le **maintien des aides PAC des agriculteurs** : les cultures ont été dévastées par la grêle et le vent. De très nombreuses parcelles ne pourront pas être ressemées. Il est nécessaire de ne pas pénaliser les agriculteurs et d'éviter la double peine.
- **La mobilisation d'aides financières pour l'achat de bâches, de semences, de paille, de foin, de fourrages en général et la prise en charge du coût du transport....** Les agriculteurs ne seront pas en capacité de pouvoir financer ces achats.

- Une forte interrogation pour les agriculteurs ayant contractualisé avec les coopératives. Il est nécessaire de trouver des **solutions collectives pour que le cas de force majeure soit reconnu pour les ventes à terme.**
- Transparence GAEC : des **dérogations sont nécessaires pour permettre à des agriculteurs, gérants de GAEC de travailler à l'extérieur.**
- Face à cet événement climatique brutal et inédit, la profession agricole demande le **classement en zone de catastrophe naturelle et l'éligibilité de toutes les cultures assurables « grêle » au dispositif des calamités agricoles (pertes de récoltes et pertes de fond).** Localement, il y a peu de recours à l'assurance récolte. Les trésoreries des exploitations agricoles sont actuellement au plus bas du fait de l'augmentation significative des charges.

EN RESUME :

Les mesures à prendre et à mettre en œuvre le plus rapidement possible :

- **classement en état de catastrophe naturelle et reconnaissance au titre des calamités agricoles** (pertes de récoltes et pertes de fond)
- un véritable plan d'appui financier aux **remises en cultures** (semences, frais matériels de mise en cultures), aux **achats et au transport de paille et de fourrage** pour les élevages
- **l'arrêt immédiat de tout appel de cotisation et d'impôts** dans l'attente de **l'exonération de ces charges,**
- le **dégrèvement total de la TATFNB** sur l'ensemble du territoire concerné,
- la possibilité d'avoir des **avances de trésoreries à taux zéro,**
- **des aides sociales aux plus démunis ainsi que le RSA,**
- **le chômage partiel pour les entreprises qu'elles soient en aval ou en amont de la production,**
- **la prise en charge des franchises et autres frais non couverts par les assurances (désamiantage, serres ...)**
- **prolongement des PGE en cours sans frais**

Globalement, la situation est si dramatique que l'état psychologique des agriculteurs est au plus bas. Il serait bon d'éviter les procédures administratives et les contrôles dans ces zones en donnant la priorité aux recherches de solutions et à l'appui psychologique. Un moratoire sur l'ensemble des charges est plus que nécessaire.

Dossier réalisé par : Nicolas FEDOU, Julien MICHAU, Richard RAYNAUD et Michel
CAMPAGNAUD

Le 28/06/2022

Références indicatives sur les conséquences de la grêle en tournesol.

Les averses de grêles occasionnent sur tournesol, comme sur toute autre culture, différents types de dégâts. De la nature de ces impacts, de leur intensité, et du stade de développement du tournesol, varie la perte de rendement souvent difficile à objectiver.

La survenue de l'épisode de Grêle sur le Riberaçois se caractérise par son ampleur, en termes d'intensité des dégâts et des surfaces concernées particulièrement importantes. Le stade déjà avancé amplifie les pertes occasionnées.

Au cours des années 2 000 sur les départements du Gers et du Lot-et-Garonne, Terres Inovia en partenariat avec les chambres d'Agriculture de ces départements (32,47) a pu établir quelques références indicatives sur les pertes de rendement engendrée (travaux F. Duroueix (Cetiom), 2003).

Symptômes uniquement sur feuilles de type lacération : pas d'impact rendement

La nuisibilité associée à des impacts uniquement visibles sur feuille est quasi nulle. Ces symptômes peuvent être visuellement impressionnant mais ne conduisent pas à une perte de rendement.

Symptômes sur feuilles et sur tige : environ 10% de perte de rendement

La perte de rendement devient mesurable dès lors que les impacts de grêles sont observés sur tige. La perte de rendement sera bien entendu variable selon la quantité d'impacts sur les tiges. Cette perte peut être une conséquence directe ou indirecte de la grêle, en ce sens où les blessures sur tiges constituent des portes d'entrées pour le phoma sur tige. La perte associée à ce type de dégâts reste de l'ordre d'environ 10% (+ ou - 5%), également variable selon le contexte, plus ou moins favorable à l'expression du phoma.

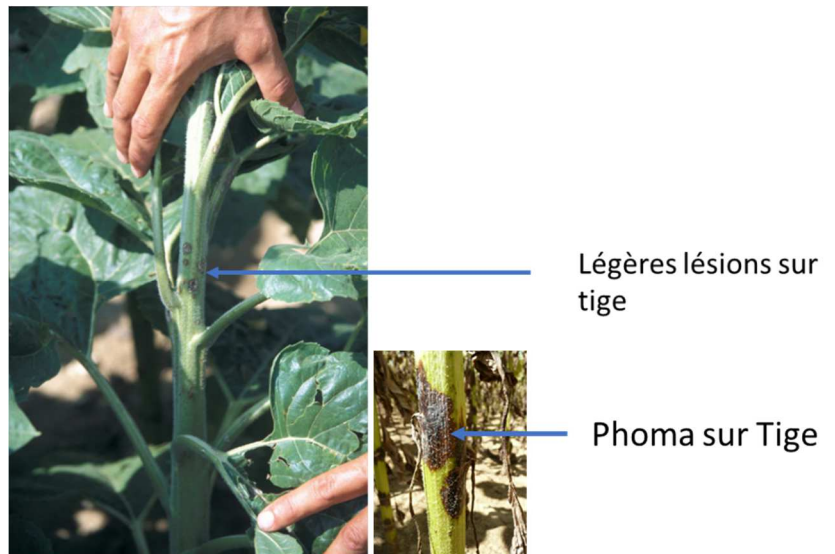


Figure 1 : Légères lésions sur tiges dues à la grêle. Nuisibilité directe nulle. Risque de développement de phoma tige en contexte favorable (végétation développée, bonnes disponibilités en eau et en azote).



Lacérations profondes
sur feuilles
Lésions importantes
sur tige

Figure 2 : Feuilles gravement lacérées, avec lésions importantes sur tige. Nuisibilité estimée à 15%, sur stade jeune, en l'absence ou quasi absence de perte de capitule.

Symptômes
sur
capitule :
perte
variable
selon le
taux de
capitules
touchés.

Il est
important de

noter que l'impact de la grêle est d'autant plus fort que celle-ci s'abat sur des tournesols développés. En effet, plus le capitule est formé, développé, plus il représente une surface importante à l'échelle de la parcelle, et donc susceptible d'être détruit. En revanche des impacts plus précoces sur boutons, pourra conduire à un capitule déformé mais partiellement productif (mais parfois aussi totalement improductif).

Par ailleurs, à partir de la floraison, le tournesol n'émet plus de nouvelles feuilles, capables de venir combler un déficit de surface foliaire.

Les observations réalisées indiquent que jusqu'à 50% de pertes de capitules, le taux de perte de rendement est proche du taux de perte de capitule.

Au-delà de 50% de capitules touchés, il s'agit généralement de parcelles ou sur l'ensemble des plantes tous les organes sont très fortement touchés et la perte de rendement est totale ou quasi-totale.

Maïs et dégâts de grêle.

La plupart des parcelles étaient à plus de 13 feuilles et sont sur, la zone la plus touchée, détruites à 100 %. En périphérie, il existe une grande diversité de situations le tableau, ci-après permet d'estimer les pertes dues à la grêle et les préconisations à adopter selon la violence des grêlons et le stade du maïs. Source : Arvalis Institut du végétal.

	Dégâts et Stade	Quelques feuilles fendues	Feuilles les plus larges déchirées	Feuilles lacérées avec lambeaux de feuilles au sol	Feuillage très déchiqueté, feuilles les plus larges presque totalement déchirées	Idem mais avec perte de densité de 10 à 30 %	Reste très peu de système foliaire, présence de " trognons "perte de densité de 30 à 50 %	Ne reste que des " trognons ", perte de densité supérieure à 50 %
Avant la floraison	9 à 11 feuilles	0-5 B	8-15 B	10-20 B	15-25 B	20-35 B	40-70 S	50-90 S
	11 à 13 feuilles	3-8 B Ir	10-15 B-Ir	15-25 B Ir	20-35 B Ir	30-55 B Ir ou Ab	50 – 80 B Ir ou Ab	100 Ab
	13 à 15 feuilles	3- Ir	10-15 Ir	10-25 Ir	20-40 Ir	35-75 Ir ou Ab	70-90 Ir ou S ou Ab	100 Ab
	Panicules visibles au fond du cornet	3-6	8-12 Ir	10-20 Ir	20-30 Ir	40-60 Ir ou Ab	70-90 Ir ou Ab	90-100 Ab

B = biner dès que l'état d'humidité du sol le permet

Ir= lorsque l'irrigation est possible, raccourcir les tours d'eau, diminuer les doses, surveiller les maladies (charbon, helminthe) et parasites (cicadelles, acariens, cirphis)

Ab = abandon de la culture (si pas d'assurance grêle).

En cas de dégâts de grêle sur une parcelle, deux questions sont essentielles

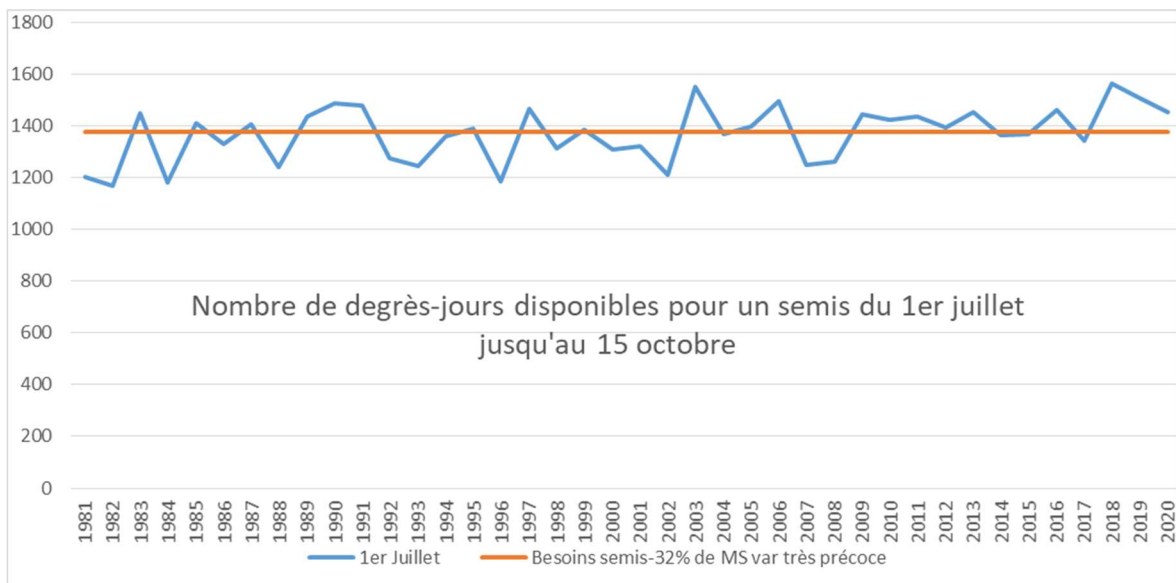
- la densité de plantes viables restantes justifie-t-elle un resemis ?

Le resemis de maïs ne doit s'envisager que pour des parcelles dont la densité aurait été réduite de plus de 60 %. Il faut tenir compte du fait qu'un resemis coûte cher, que le potentiel de rendement sera réduit pour des semis de fin juin et qu'on arrive en limite de date pour pouvoir récolter un maïs fourrage à maturité. Si les dégâts sont importants, l'implantation d'une espèce fourragère en dérobé peut être un choix moins risqué.

En cas de re-semis de maïs, il est recommandé de détruire les plantes restant en place, car elles ne peuvent que gêner le développement de la nouvelle culture.

- si le resemis est préconisé, la date calendaire permettra-t-elle à une nouvelle culture d'arriver à maturité ?

Une variété très précoce (indice < 240) aura besoin en moyenne de 1375 °J degré-jours-base 6, du semis au stade de 32 % de MS :



Photos 1^{er} tour de plaine après les orages du 20-21 juin

Le 21 juin 2022









